

Contrats Santé et Prévoyance UES AG2R

La commission Santé et Prévoyance du 23 octobre 2023 sur les contrats des salariés de l'UES AG2R a donné lieu à des échanges houleux et tendus.

Les enjeux étaient cette année plus prégnants que d'habitude au regard de la situation, et de la volonté du Groupe de redresser tous ses contrats, celui du personnel ne bénéficiant d'aucun régime de faveur.

Nous avons discuté sous la menace d'une résiliation des contrats santé et prévoyance, annoncée sans préavis et sans discussion complémentaire possible après le 23 octobre 2023.

Contrat frais de santé :

Le contrat santé de l'UES AG2R n'est pas à l'équilibre.

Année	Ratio sinistres sur primes (S/P)
2022	105,1%
2023	Prévisionnel à 105,8%
2024	Projeté à 109%



La direction a présenté une demande d'augmentation tarifaire de 11% (109 – 98) pour les cotisations 2024.

Le PMSS 2024 (salaire plafond déterminé par la Sécurité Sociale et qui sert de base au calcul des cotisations) augmentera de son côté de 5,4% au 1er janvier 2024.

Jusqu'à la réunion du 23 octobre 2023, la direction n'était pas claire sur la combinaison ou non de ces deux paramètres.

Le 23 octobre, nous avons dû insister pour que la direction finisse par nous préciser que ces deux paramètres seraient cumulés, aboutissant à une **évolution des cotisations de 17% !**

D'où notre incompréhension au regard de la démonstration de la direction indiquant que 11% seraient suffisants pour revenir à un S/P équilibré (98%).

Santé : + 17%

	Part patronale	Part salariale	Part patronale	Part salariale
	2023	2023	2024	2024
	60%	40%	60%	40%
régime général	107,12 €	71,41 €	125,33 €	83,55 €
régime Alsace-Moselle	86,22 €	57,48 €	100,88 €	67,25 €

Soit en régime général, 12,14€ de surcoût par mois donc 145,68€ par an

Contrat de prévoyance :



Même si les provisionnements sont très prudents et les chargements de gestion importants, notre contrat de prévoyance présente tout de même un déficit structurel avec un ratio S/P de 2016 à 2023 supérieur à 98%.

Malgré les augmentations de cotisations déjà consenties en 2022 et 2023, la projection du S/P 2024 nous est annoncée à 105,5% amenant donc à un **redressement de 7,5%** (105,5-98).

Nous ne contestons pas le besoin de ramener le contrat prévoyance à l'équilibre mais une fois de plus nous restons dans l'expectative d'éléments complémentaires permettant de mieux appréhender l'indexation demandée.

Prévoyance : + 7,5%

CADRES SALAIRE MOYEN 64 000€

MOYENNE TA 43 992€

MOYENNE TB/TC 20 008€

	COTISATION MENSUELLE MOYENNE CADRES 2023			COTISATION 2024
	TA	TB/TC	TOTAL	
EMPLOYEUR	125,74 €	85,20 €	210,94 €	225,20 €
SALARIE	8,80 €	9,84 €	18,64 €	20,04 €

Soit 1,40€ supplémentaires par mois (16,80€ par an)

NON CADRES SALAIRE MOYEN 29 500€

MOYENNE TA 29 500€

	COTISATION MENSUELLE MOYENNE NON-CADRES 2023			COTISATION 2024
	TA	TB/TC	TOTAL	
EMPLOYEUR	84,32 €		84,32 €	90,13 €
SALARIE	5,90 €		5,90 €	6,34 €

Soit 0,44€ supplémentaires par mois (5,28€ par an)

Toutefois, et au-delà de ces chiffres, ce sont les conditions de cette pseudo négociation qui sont contestables tant dans la méthode de la Direction que dans l'attitude de l'assureur avec une absence de transparence préjudiciable au bon déroulé des échanges.

La CFE-CGC trouve ce procédé scandaleux, irrespectueux et malhonnête.

La CFE-CGC reste profondément attachée à un contrat santé prévoyance porté et géré au sein du Groupe par AG2R Prévoyance.

Encore plus aujourd'hui, compte tenu de l'état d'esprit de la Direction, le maintien de nos acquis sociaux et en particulier la couverture santé et prévoyance des salariés de l'UES AG2R reste pour la CFE-CGC d'une importance capitale.

C'est la seule raison pour laquelle la **CFE-CGC a fait le choix difficile mais responsable de signer ces majorations tarifaires malgré le chantage que nous avons subi et malgré un coût significatif pour les salariés de l'UES AG2R.**

*Dialogue social, écoute, bienveillance ... Qui y croit encore ?...
C'est le fossé qui continue à se creuser entre la communication positive de la Direction et la réalité vécue au quotidien par les salariés*

La CFE-CGC sera d'une extrême vigilance sur le devenir de nos contrats Santé et Prévoyance, sur leurs niveaux de garanties et sur leurs tarifications.



N'hésitez pas à nous solliciter pour échanger sur ce sujet

www.cfecgc-ag2r.fr